

ROYAUME DU MAROC

Ministère délégué auprès du Ministre de
l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement
et de l'Economie numérique chargé du
Commerce extérieur



المملكة المغربية

الوزارة المنتدبة لدى وزير الصناعة
والتجارة والاستثمار والاقتصاد الرقمي
المكلفة بالتجارة الخارجية

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux

10 JUIN 2015

Avis public n° 08/15

Enquête antidumping sur les importations du contreplaqué latté originaires d'Egypte

Détermination préliminaire de l'existence du dumping, du dommage et du lien de causalité

Le Ministère délégué auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique chargé du Commerce extérieur (le Ministère) a initié, le 2 juin 2014, une enquête antidumping concernant les importations du contreplaqué latté originaires d'Egypte afin de déterminer l'existence du dumping et du dommage important causé à la branche de production nationale du contreplaqué latté par lesdites importations.

L'avis d'ouverture n°11/14 a été publié aux quotidiens « AL BAYANE » édition n°11987 du 03/06/2014 et « AKHBAR ALYAOUM » édition n° 1388 du 04/06/2014 ainsi que sur le site web du Ministère.

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi 15-09 relative aux mesures de défense commerciale et l'article 27 du décret n° 2-12-645 pris pour son application, le Ministère annonce, par le présent avis, les résultats provisoires à l'issue de la phase préliminaire de l'enquête. La version non confidentielle du rapport complet de la détermination préliminaire est consultable sur le site web du Ministère à la rubrique « Mesures de Défense Commerciale » (<http://www.maroc-trade.gov.ma>).

1. Produit considéré

Le produit considéré est le « contreplaqué latté », constitué de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm, combinées avec des lattes de bois.

Au cours de la période d'enquête, ce produit était importé sous les positions tarifaires du système harmonisé national SH suivantes : 4412.13.99, 4412.14.99, 4412.19.99, 4412.22.99, 4412.23.99, 4412.29.99, 4412.92.99, 4412.93.99 et 4412.99.99



2. Pays exportateurs originaires du produit objet de l'enquête

Le produit considéré est originaire d'Égypte.

3. Existence du dumping et marge de dumping établie

La marge de dumping a été obtenue par la comparaison entre la valeur normale construite de l'exportateur ayant participé à l'enquête et un prix d'exportation construit.

La valeur normale construite a été calculée sur la base du coût de production du contreplaqué latté, fourni par l'exportateur, majoré d'un taux de profit pour l'activité contreplaqué établi à partir des données de l'exportateur pour ses ventes en contreplaqué sur son marché domestique et à l'exportation.

Le prix d'exportation a été établi sur la base du prix unitaire moyen à l'importation extrait des statistiques officielles d'importation de l'Office des Changes. Ce prix a été converti en livre égyptienne et ajusté pour être rendu sortie usine du producteur exportateur égyptien. Selon les données de l'enquête lesdits ajustements concernent le transport international.

La marge de dumping, exprimée en pourcentage du prix d'exportation, est de l'ordre de 28,13%.

4. Existence du dommage important

La détermination de l'existence du dommage a été établie sur la base de l'examen du volume des importations du contreplaqué latté originaires d'Égypte et de l'incidence de ces importations sur les prix du contreplaqué latté fabriqué et commercialisé localement et sur la situation économique de l'industrie nationale du contreplaqué latté au cours de la période d'enquête sur le dommage.

L'examen et l'analyse de ces éléments de dommage ont permis de dégager les résultats suivants :

- Le volume des importations du contreplaqué latté en dumping en provenance d'Égypte a connu une augmentation notable en terme absolu et relatif par rapport à la production et à la consommation nationales du contreplaqué latté.
- Les importations originaires d'Égypte ont affecté les prix du contreplaqué latté fabriqué localement. Ainsi, une sous cotation de l'ordre de 35,51% est enregistrée.
- La situation de la branche de production nationale du contreplaqué latté a connu une détérioration notable matérialisée par la dégradation effective de ses indices de performance durant la période allant de 2010 au quatre premiers mois de l'année 2014.

Ainsi, le Ministère conclut à titre provisoire que la branche de production nationale du contreplaqué latté a subi un dommage important.

5. Existence du lien de causalité entre les importations en dumping et le dommage

La détermination du lien de causalité a été établie sur la base de l'analyse de la coïncidence entre l'évolution des importations en dumping du contreplaqué originaires d'Égypte et l'évolution des facteurs relatifs au dommage et de l'analyse des facteurs autres que les importations en dumping et de leurs effets sur la branche de production nationale. Cette analyse a révélé les constatations suivantes :

- l'augmentation substantielle du volume et de la part de marché des importations en dumping du contreplaqué latté en provenance d'Égypte et l'importance de la sous-cotation des prix établie ont coïncidé avec la situation dommageable de l'industrie nationale matérialisée par le rétrécissement manifeste et non négligeable de la part de



marché de l'industrie nationale, la baisse considérable de ses ventes et la détérioration d'une manière générale de ses situations commerciale et financière.

- les facteurs autres que les importations en dumping notamment les importations en provenance de pays tiers, la contraction de la demande ou la modification de la configuration de la consommation, les pratiques commerciales restrictives des producteurs étrangers et nationaux et la concurrence entre ces mêmes producteurs, l'évolution des techniques et les résultats à l'exportation de l'industrie nationale ont été analysés et ne se sont pas révélés déterminants dans le dommage subi par l'industrie nationale.

Ainsi, sur la base de l'analyse qui a clairement distingué et séparé les effets de tous les facteurs connus sur la situation de l'industrie nationale des effets dommageables des importations faisant l'objet du dumping, le Ministère détermine à titre provisoire que les importations du contreplaqué latté en provenance d'Égypte ont causé un dommage important à l'industrie nationale.

6. Mesure antidumping provisoire envisagée

Au terme de la détermination préliminaire, aucune mesure provisoire n'est envisagée.

7. Commentaires et données complémentaires

Les parties intéressées sont invitées à prendre connaissance de la version non confidentielle du rapport¹ concernant les résultats de la détermination préliminaire et peuvent présenter leurs remarques, commentaires ou tout complément d'information dans le cadre de l'enquête, par écrit en version confidentielle et publique, à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 1^{er} juillet 2015.

Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique

Ministère chargé du Commerce extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux

Parcelle 14, Business center, aile Nord bd Riad, Hay Riad.

BP 610, Rabat Chellah, Maroc

Fax : 00 212 537 71 72 50 – 00 212 537 73 51 43

E-mail : ddc@mce.gov.ma



¹ Le rapport est consultable sur le site web du Département (<http://www.maroc-trade.gov.ma>) à la rubrique Mesures de défense commerciale.